

Département de la Marne

Canton de Fismes Montagne de Reims

Arrondissement de Reims

Mairie de Germigny

51390 GERMIGNY

<http://mairie.germigny.a3w.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 décembre 2022

Présents : M. ARIZZI Bruno, M. PONSART Patrick, Mme RASSELET Séverine, Mme NUPS Nathalie, Mr WENTZEL Hervé, Mr MARTIN Frédéric, Mr CHAUNUT Jean-Yves, Mr DELOY Laurent, Mme_NANET Hélène, Mme RASSELET Marie.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme TABALA Stéphanie,

Procuration :

Secrétaire : Mr DELOY Laurent

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Mr ARIZZI Bruno.

La séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour :

- Dissolution de l'Association Foncière Intercommunale
- Recensement de la population 2023 – Rémunération du coordonnateur et l'agent recenseur
- Point sur les travaux d'embellissement du village
- Questions diverses.

1- Dissolution de l'Association Foncière Intercommunale :

L'association a été dissoute, le conseil accepte l'incorporation des biens dans le patrimoine privé de la commune de Janvry ainsi que la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'association foncière intercommunale de Janvry, Bouleuse, Méry-Prémecy et Germigny LGV.

Le montant de l'actif s'élève à hauteur de 300,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, que les 300,00 euros soient versés à la commune de Janvry.

2- Recensement de la population 2023 – Rémunération du coordonnateur et l'agent recenseur :

Monsieur le Maire a proposé une indemnisation de 700,00 euros brut pour l'agent recenseur qui sera Mme Audrey THOMAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, une indemnisation de 700,00 euros brut.

3- Point sur les travaux d'embellissement du village

Le démarrage des travaux est recalé au 09 janvier 2022, suivant planning mis à jour.

4- Questions diverses

Madame Séverine RASSELET se propose pour être l'interlocutrice du souvenir Français, proposition retenue par le conseil.

Monsieur le Maire présente le devis pour la mise de la fibre dans la salle communale, le devis s'élève à hauteur de 600,00 euros, le conseil donne son accord pour réaliser les travaux.

Les colis de Noël arrive le 07 décembre 2022, la distribution aura lieu le 17 décembre 2022 à 09H00 à la mairie.

Plus de questions, la séance est levée à 19h15.

Le maire,

Bruno ARIZZI

Département de la Marne

Canton de Fismes Montagne de Reims

Arrondissement de Reims

Mairie de Germigny

51390 GERMIGNY

<http://mairie.germigny.a3w.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 février 2023

Présents : M. ARIZZI Bruno, M. PONSART Patrick, Mme RASSELET Séverine, Mme NUPS Nathalie, Mr WENTZEL Hervé, Mr CHAUNUT Jean-Yves, Mr DELOY Laurent, Mme NANET Hélène, Mme RASSELET Marie.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme TABALA Stéphanie, Mr MARTIN Frédéric

Procuration :

Secrétaire : Mr DELOY Laurent

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Mr ARIZZI Bruno.

La séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux d'embellissement du village et présentation des nouveaux devis
- Questions diverses.

1- Point sur les travaux d'embellissement du village et présentation des nouveaux devis :

Le Conseil municipal demande à M le Maire de demander des nouveaux devis pour :

- L'évacuation des fosses sceptiques
- La fourniture et pose des projecteurs encastrés devant la mairie,
- La fourniture et pose d'une borne enterrable équipée.

Le Maire présente le devis de France environnement concernant l'évacuation des fosses. En cas de devis équivalent, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Le conseil refuse de boucher le regard d'eaux pluviales le long de la salle communale.
Le devis pour le local poubelle est validé.

2- Questions diverses

Le Conseil demande à M le Maire de se renseigner pour l'achat d'un appareil à haute pression.

Plus de questions, la séance est levée à 19h15.

Le maire,

Bruno ARIZZI